



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**R.51 *bis***

**TÉLÉGRAPHIE  
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

---

**TEXTE NORMALISÉ POUR L'ESSAI  
DES ÉLÉMENTS D'UN CIRCUIT COMPLET**

**Recommandation UIT-T R.51 *bis***

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation R.51 *bis* de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**Recommandation R.51 bis**

**TEXTE NORMALISÉ POUR L'ESSAI DES ÉLÉMENTS D'UN CIRCUIT COMPLET**

(Genève, 1980; modifiée à Malaga-Torremolinos, 1984 et à Melbourne, 1988)

Le CCITT,

*considérant*

(a) que, pour l'essai de l'équipement de transmission télégraphique, il est souhaitable de normaliser le libellé du texte à transmettre pour l'essai;

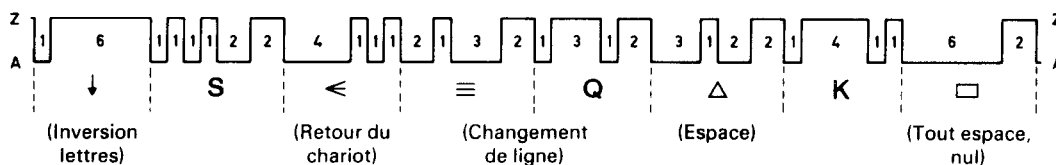
(b) que ce texte devrait faire partie d'un message d'essai abrégé répétitif destiné aux mesures périodiques de circuits comportant des voies dépendantes du code (Alphabet télégraphique international n° 2) et/ou des voies indépendantes du code;

(c) qu'il est préférable de choisir un texte qui puisse être reçu directement par l'équipement arithmique et qui présente aussi une séquence des combinaisons reconnues comme étant celles qui causent généralement une distorsion maximale;

(d) que ce texte devrait contenir un nombre égal d'éléments unitaires de chaque état binaire et que, utilisé avec un équipement de transmission indépendant à l'égard du code, ce texte devrait être adapté à la mesure arithmique ou isochrone de la distorsion,

*recommande à l'unanimité*

(1) que le texte à transmettre au cours d'essai portant sur des équipements de transmission télégraphique soit celui de la figure 1/R.51 bis;



CCITT - 27771

*Remarque* – Les longueurs des éléments d'arrêt des caractères sont alternativement d'une durée de un et deux intervalles unitaires.

FIGURE 1/R.51 bis

**Message d'essai QKS**

(2) lorsqu'il n'existe pas d'équipement capable de reproduire le texte qui précède, on peut utiliser le texte donné dans la Recommandation R.51 pour l'essai de systèmes indépendants à l'égard du code uniquement.

*Remarque 1* – L'équipement d'essai capable de produire le texte ci-dessus doit aussi être capable de produire les ensembles 1/1, 2/2, 1/6 et 6/1 uniquement pour l'essai des systèmes indépendants du code (voir le § 2 de la Recommandation R.51).

*Remarque 2* – La prédistorsion arithmique peut être introduite (à titre facultatif) sur des signaux QKS en raccourcissant ou en allongeant les éléments de départ d'un caractère sur deux. On raccourcit l'élément de départ du premier caractère de chaque cycle (combinaison n° 29, inversion lettres). Après application de la prédistorsion, la durée nominale de tous les caractères est maintenue, comme indiqué à la figure 1/R.51 bis, au moyen de modifications complémentaires de la longueur des éléments d'arrêt.